



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

Nos syndics

Dès son premier article, l'avant-projet de loi sur les communes écarte le syndic du nombre des autorités communales, ne le faisant plus figurer comme tel aux côtés du conseil et de la municipalité.

Cela exprime la volonté explicite du Conseil d'Etat de voir en lui plus un membre de la municipalité qu'une autorité. S'ensuit une réduction drastique de ses responsabilités.

D'abord frappe le verbiage managérial de l'avant-projet pour définir les attributions du syndic: remplies de «cohérence de l'action», de «coordination», de «supervision». Dans son rapport explicatif, le Conseil d'Etat se vante que cette formule s'inspire de celle qui définit les pouvoirs de la présidence du gouvernement cantonal. Cette présidence est, il est vrai, une excellente chose que nous appelions de longue date. Cela ne signifie pas encore que sa définition légale actuelle soit heureuse. Il y a une incohérence profonde à vouloir encadrer l'exercice de l'autorité, nécessairement personnelle, dans des formules technocratiques.

Alors que dans la loi actuelle «le syndic préside la municipalité», l'avant-projet ne lui fait plus qu'en pré-

sider les séances et en établir l'ordre du jour. La différence est de taille. La loi actuelle accorde au syndic de l'autorité sur «sa» municipalité, vue comme un groupe de personnes. L'avant-projet fait de la municipalité une abstraction fonctionnelle dont il faut simplement que quelqu'un «préside les séances». De chef, le syndic devient coordinateur. Cette diminution personnelle s'étend au prestige de la municipalité et à la densité politique de la commune, qui se trouve soudain dotée d'une tête amoindrie.

Cet amoindrissement n'est pas que symbolique: l'avant-projet supprime ses compétences de police. Ce pouvoir ne doit pas être surestimé: le syndic n'est pas un *sheriff* à étoile et revolver. Mais des mesures d'urgences peuvent s'imposer: fermer une route à la suite d'un éboulement, faire baisser le niveau de musique d'un bal de jeunesse, interdire l'accès aux forêts communales après une tempête hivernale. Ces ordres simples, parfois donnés oralement, s'inscrivent naturellement dans la vie quotidienne de la commune.

Ces révisions occulteraient une spécificité vaudoise. Contrairement à Genève, Neuchâtel ou Fribourg, nos syndics sont élus directement par leurs

concitoyens, dans la foulée de l'élection à la municipalité. La loi sur les droits politiques récemment révisée ménage toujours une place à une élection tacite lorsqu'un seul candidat se présente. Fréquentes dans les petits villages, de telles élections sanctionnent généralement une reconnaissance morale et coutumière de l'autorité d'une seule personne, qu'aucun n'entend contester. Elles permettent à une communauté de désigner son chef tout en préservant son unité. Cette prééminence institutionnelle doit se retranscrire dans les faits.

Souvent elle prolongera une prééminence sociale. L'engagement politique d'un syndic s'inscrit assez naturellement à la suite d'un fort engagement social et économique. Dans nos bourgs – Payerne, Aigle ou Morges, par exemple, dont d'anciens syndics siègent au Château – il peut déjà s'appuyer sur un terreau de petites entreprises et d'acteurs culturels. L'activité et le réseau d'un syndic structurent sa région, parfois le canton tout entier, pour une à deux décennies. Au niveau local, ils unissent le pays réel au pays légal.

Félicien Monnier

La responsabilité des partis

Le gouvernement justifie ces réformes par la crainte «des ruptures de collégialité». On reconnaît bien ici une obsession toute radicale pour l'absence de vagues. Naturellement, il n'est jamais heureux qu'un collègue se déchire, et que des démissions en découlent. Conseil d'Etat et Conseil fédéral n'étant eux-mêmes pas exemplaires en la matière.

Mais les tensions sont inhérentes à la politique. Au lieu d'incriminer l'autoritarisme en puissance des syndics vau-

dois, une explication ne résiderait-elle pas plutôt, à la suite d'une réforme de 2011, du côté de l'irruption des partis et de leurs agendas dans les communes de plus de 3'000 habitants?

Cette révision de la loi sur les communes doit être l'occasion de préserver les petites et moyennes communes des stratégies partisanes. La Ligue vaudoise demande une réforme simultanée de la loi sur les droits politiques.

Fé. M.

D'une guerre froide à l'autre

Tel est le sous-titre de l'ouvrage¹ de l'ambassadeur Jean-Daniel Ruch, nommé secrétaire d'Etat à la politique de sécurité en 2023, avant de démissionner à la suite d'une campagne de presse diffamatoire. Il relate les épisodes de l'histoire récente dont il a été le témoin privilégié.

Né à Eschert, au-dessus de Moutier, à la confluence des religions et des langues, ce Jurassien bernois y est retourné pour jouir d'une pré-retraite hyperactive. C'est d'ailleurs la cause jurassienne qui provoqua son éveil politique dans les années 1970: les Béliers séparatistes affrontaient alors les Sangliers pro-bernois sous les yeux éberlués d'un petit garçon qui, devenu adulte, restera toujours captivé par les conflits: «Le désir de paix, de dialogue et de tolérance est le fruit de mes expériences de gamin.»

Devenu diplomate, il est rapidement immergé dans l'imbroglio des Balkans: d'abord avec l'OSCE à Vienne, puis Varsovie, enfin au sein de l'ambassade de Suisse à Belgrade. Il raconte comment, pour remplacer Milošević, les Américains ont repéré, puis financé Koštunica, aidés modestement par la DDC suisse. Le lecteur apprend au passage l'existence du personnage d'Archibald Reiss, fondateur de l'Institut de cri-

minologie de Lausanne, puis enquêteur des crimes austro-hongrois en Serbie dès 1914.

Toujours en lien avec les Balkans, la prochaine étape mène notre diplomate à La Haye pour conseiller Carla Del Ponte, qui enquête sur les crimes de guerre. On sent transpirer l'admiration pour cette «icône de la justice internationale». Au final, 90 condamnés, mais un bilan mitigé, puisque cette «œuvre pionnière» n'aura pas contribué à la réconciliation régionale. Promesses non tenues, justice à «géométrie variable». Malgré ses accents de roman policier, cette période laisse songeur.

Défilent tour à tour Clinton, un cardinal asiatique, Blocher, Théodore Meron, Netanyahu, Erdogan, Henri Dunant, Hélié Ducommun et Albert Gobat, ainsi que tant d'autres. Entre les lignes, le scepticisme envers la politique de l'oncle Sam va croissant, mêlé à un respect pour cette capacité à dominer les autres. Les Chinois? «Eux au moins ne distribuent pas d'anathèmes.»

Suivent des mots durs sur ladite «lutte contre le terrorisme», et la stigmatisation des «mouvements de résistance» Hamas et Hezbollah par la Suisse. On comprend que «seul un changement brutal de la position

américaine» pourrait faire évoluer celle, «maximaliste», d'Israël. A Gaza comme en Ukraine, une vision en noir et blanc horripile cet amoureux de la nuance, car «faute d'aller jusqu'aux racines des conflits, on risque de choisir les mauvaises politiques qui perpétueront la violence».

Revenant pudiquement sur son départ, l'ambassadeur note, sibyllin: «Il y avait une organisation professionnelle là derrière. Spécialisée dans l'espionnage (...).» Une année auparavant, il s'était permis de remettre en question un rapprochement avec l'OTAN, invoquant les désillusions que cette dernière avait engendrées. Honneur à lui. Lâché par sa hiérarchie, il est parti.

En conclusion, Ruch juge étrange de reprocher aux Russes ce qu'on a supporté chez les Américains. Puis son regard se tourne vers le Pacifique, où se jouera le prochain conflit; la Route de la soie anticipe d'ailleurs un futur blocage de mers. L'Europe, elle, sera «spectatrice payante d'une chorégraphie qui, hélas, lui échappe». Quant à la Suisse, après avoir tenté pendant des décennies de remplacer «les rapports de force par la force du droit», elle doit se repositionner en revenant à ses principes.

Jean-Baptiste Bless

¹ Jean-Daniel Ruch, *Crimes et tremblements: D'une guerre froide à l'autre au service de la paix et de la justice*, Favre, Lausanne, 2024.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

26 mars: **Réflexions sur la liberté d'expression.**
Avec M. Olivier Delacrétaz.

2 avril: **L'école (vaudoise): un lieu pétri de contradictions.**
Avec M. David Vogel, enseignant et député.

9 avril: **L'organisation Perla et la lutte contre la traite humaine.**
Avec Mme Emmylou Ziehli, co-directrice de l'organisation.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

La civilisation américaine

Le retour de Trump et les réactions passionnées qui en découlent chez nous – dans un sens ou dans l'autre – nous donnaient envie de replonger dans *Civilisation, comment nous sommes devenus américains*, de Régis Debray, ouvrage brillant qui permet de mieux comprendre les Etats-Unis et l'américanisation.

Tout d'abord, relevons une évolution. Un renversement a eu lieu au cours du XX^e siècle. Auparavant, l'Europe avait une prolongation de l'autre côté de l'Atlantique; désormais elle est la périphérie de l'Occident, qui a son centre aux Etats-Unis.

Entre l'Amérique et l'Europe, trois grandes différences existent. Premièrement, l'espace contre le temps. Cet élément provient déjà de la géographie, mais les différences se voient jusque dans l'art ou l'urbanisme.

Chez les Américains, l'espace est vu comme étant un lieu de mouvement, extérieur à nous, qui nous ouvre des routes pour de nouvelles vies, sur lesquelles on se lance pour oublier un passé difficile. L'idéal de mobilité existe pour notre carrière ou nos rêves. L'information se communique – c'est-à-dire qu'elle est transportée dans l'espace, grâce à un équipement.

Chez les Européens, l'espace est vu comme une demeure. Notre espace intérieur compte également. Face aux difficultés, on réinjecte volontairement de

l'histoire longue. L'information se transmet – c'est-à-dire qu'elle est transportée dans le temps, grâce à des institutions.

Deux effets pervers apparaissent dans le premier cas. D'abord, une géopolitique conjoncturelle et médiatique aux effets catastrophiques. Ensuite, une *bévue connective*, qui confond être relié et disposer d'un sentiment de destin commun. Dans ces relations, la brutalisation se développe, car le temps manque et on cherche à ne pas en perdre.

Deuxièmement, l'image contre l'écrit. L'image a permis aux Américains de parler au monde entier sans traducteur et de réécrire leur propre histoire sur grand écran. C'est un art de masse contre l'art d'élite de l'écrit en Europe. L'histoire des premiers tient en un album, celle de la seconde en une anthologie. L'apparence devient plus importante que la vie intérieure. La représentation, le positif et l'individuel – on ne photographie pas une abstraction – deviennent centraux.

Troisièmement, le bonheur contre le drame de vivre. Les Américains sont un peuple heureux et sans histoire, qui prône la réussite, qui veut éviter l'ennui, les difficultés ou les peines; à l'inverse des chemins de croix, de la rêverie, de l'ennui, de la tristesse ou du bonheur des vaincus, qui trouvent plus de place en Europe. Chez les premiers, l'enfance, l'âge du bonheur, est naturellement sacralisée.

De ces trois éléments, une vie réussie se définit: être visible, en mouvement et bien dans sa peau.

Des spécificités apparaissent aussi par rapport à la France. Le pays du verbe a cédé devant l'empire de la statistique. *Homo economicus* s'impose après avoir traversé l'océan. L'économie devient une politique et une religion. Il convient de faire du chiffre, on scrute des taux d'endettement et, dans les campagnes politiques, le nombre remplace le bon mot ou la citation. La gouvernance, venant du monde de l'entreprise, doit s'imposer dans l'Etat. La valeur se mesure par la taille.

La nouvelle civilisation américaine partage également des similitudes avec Rome. Une puissance devenue la première sans le vouloir, dont la langue fut le socle commun des élites, avec un culte du droit comme instrument de prééminence, une religiosité omniprésente, un empirisme et un pragmatisme dans des domaines d'excellence, une ville qui attire et mêle le monde, une machine militaire, des dynasties patriciennes, le pain et les jeux, enfin des chefs de file souvent frustes. Une similitude existe aussi entre la relation Etats-Unis-Europe et celle entre Rome et la Grèce. Et comme le gallo-romain, l'euro-ricain apparaît.

La civilisation américaine dispose de cinq suprématies: technologique, financière, juridique, militaire et cultu-

relle. Sa géographie lui est favorable. Elle a su fournir un confort matériel – la pensée peut protester, mais les achats comptent davantage. Elle n'a pas besoin d'une occupation militaire, contrairement à Rome. Elle parvient aussi à envelopper par le haut et par le bas: elle est l'ordre mais fournit aussi les formes de la dissidence. De façon générale, elle impose le format, le contenu pouvant varier suivant les lieux, mais s'inscrivant dans le premier. Finalement, la victoire est totale quand une main sur l'épaule de l'Europe n'apparaît plus comme un geste condescendant mais comme une promotion.

Il est vrai qu'il est difficile de parvenir à interroger son propre écosystème, de même que de percevoir des changements lents, choses pourtant nécessaires à une critique de notre américanisation.

L'Europe s'est mise logiquement à imiter les Etats-Unis, qu'elle aimait. Ainsi, l'UE vire à l'économie et au jurisme, mais sans Dieu ni Providence. Il n'y a ainsi pas non plus de grand moteur ou d'unificateur.

Les réflexions plus théoriques de Debray peuvent trouver des échos concrets dans nos vies quotidiennes – son livre ne manque pas d'exemples. Aujourd'hui, nous sommes devenus américains. Prendre conscience de ce processus et de ces marques pourrait être un premier pas pour s'en détacher.

Benjamin Ansermet

Le monde avant le goût du néant

Ma vie parmi les Ombres est un grand roman sur la mort, ce qui est déjà en soi hautement jouissif dans un monde qui continue de nier la mort, et donc de nier la vie. Pour Richard Millet, il s'agit de réveiller les morts par la mémoire et par la littérature, de communiquer avec eux par l'écriture; il s'agit d'affronter la mort, c'est-à-dire le salut et la lumière là où on s'agrippe au confort matériel et aux jouissances du corps que nous impose le culte généralisé de l'immédiateté.

La disparition du monde qu'il a connu, celui de son enfance, qu'il décrit minutieusement dans ce roman en partie autobiographique, et qu'ainsi il fait revivre pour les lecteurs, amène l'écrivain français au constat lucide et amer que l'exposition des cadavres en vue de la Résurrection dans l'autre monde et du salut des âmes a été remplacée par la peur de mourir, la sécurité sociale, l'Etat-providence et l'affirmation de soi.

Le personnage principal, un écrivain la cinquantaine passée, vivant à Paris, raconte sa vie et son enfance à Marina, sa relation amoureuse. Cette jeune femme est née dans la Corrèze comme lui, mais, étant d'une autre génération,

elle n'a pas du tout les mêmes repères, notamment son rapport à la nudité est différent du sien, la langue étant pour le narrateur une manière de s'habiller, un rapport à la pudeur des temps anciens, aux interdits et au sens du secret, là où dominent maintenant l'obscénité, les pulsions et les instincts.

Le dialogue polémique qu'il instaure avec Marina, qui est aussi en même temps un monologue, lui sert de relais avec la génération d'aujourd'hui. Ainsi le personnage descend toujours plus profondément dans son passé, où le goût du néant n'existait pas, du moins pas pour lui qui pensait encore «éternels ce monde et ses habitants». «J'évoque, Marina, des êtres dont nul ne se souvient plus, pas même ma mère, qui les a bannis de sa mémoire avec le patois, les rites, les superstitions et les hivers trop longs. Je les évoque avec toi, pour toi, parce que rien ne m'effraie plus que l'oubli et le néant, sinon la volonté d'oublier.»

Ma vie parmi les Ombres raconte l'histoire des Bugeaud, une riche famille de paysans limousins, qui s'était enrichie par l'industrie du bois, l'hôtellerie et le petit commerce épicerie-mercerie. Le narrateur relate les époques depuis la fin du XIX^e siècle, celles donc qui ont précédé sa naissance et qu'il a apprises par la bouche de ses tantes, Marie et Jeanne et par sa grand-mère Louise, qui l'ont successivement élevé.

Le futur écrivain est un enfant naturel d'un père inconnu et abandonné par sa mère. Celle-ci confie son éducation aux deux tantes à Sion, lieu imaginaire parmi les noms des villages réels, qui «se dit Sion, comme la Jérusalem céleste»,

reflétant ainsi une reconstitution du passé fondée à la fois sur une géographie réelle, des lieux de mémoire, «des territoires de songes», et des lectures. L'enfant se sent rejeté et non aimé. Solitaire, il fait l'expérience de l'ennui et devient grand lecteur. «Il aurait passé plus de temps avec les morts qu'avec les vivants.»

Dernier descendant de la famille à cause de la mort prématurée des maris, tombés au front ou disparus à la suite d'une maladie, le fils grandit dans «une sorte de gynécée». «Destiné à perpétuer la gloire des Bugeaud», il ne se soucie pourtant que «des livres et des morts».

Dans ce récit raconté à la première personne du singulier, tout est organisé autour de la mémoire du personnage écrivain. Des histoires tragiques et sordides, parfois déterminantes pour la vie du jeune homme né au début des années cinquante, des anecdotes, des épisodes, des légendes, des rumeurs et une foule de personnages surgissent dans sa mémoire selon une logique non pas chronologique mais mémorielle.

Le style de l'écriture, labyrinthique, en pensées enchâssées, épouse parfaitement cette logique mémorielle. Il est fait de subordinées, de digressions, de parenthèses et parsemé de patois limousin. Le style classique, d'une respiration ample et complexe, constitue pour l'écrivain une manière de «dresser contre le bruit du monde un ordre de langage», et de s'opposer à un langage moderne nivélé, erratique, «déstabilisé à coups d'apocopes, d'aphérèses, d'argot, de sigles et de parataxes».

Le lent déclin des Bugeaud qui s'enfoncent dans la faillite va de pair avec

la dégradation du monde rural de la Haute-Corrèze dans laquelle berçait la jeunesse du personnage; une langue avec des tournures particulières que parlaient encore les villageois, la proximité avec les bêtes et la nature, la présence des odeurs et des bruits particuliers, puis l'intérieur des maisons, les chambres désaffectées, les caves et les greniers, tout un monde qui a disparu dans lequel les temps anciens étaient présents, les êtres disparus par les objets laissés derrière eux et les photographies; ce monde qui obéissait à «une logique de signes et de symboles» coïncide avec le dépérissement de la foi chrétienne.

Millet écrit dans ce roman que la solitude reste «une des rares libertés dont il nous soit permis de jouir» et de nous détourner du monde par la lecture non pas pour le fuir, mais au contraire pour l'affronter, pour «le renvoyer aux men songes dans lesquels il est pris» et pour «le rendre à sa vérité».

Ecrire est sa seule façon d'aimer, nous dit le personnage pour qui l'amour est le «violent reniement du temps». Cela nous indique la piste à suivre, celle de la genèse d'un écrivain, car au fond, c'est cela que *La vie parmi les Ombres* nous raconte. C'est sans doute là la clé de voûte de ce roman. Comme les saints, les écrivains peuvent surgir de partout. Néanmoins, il existe peut-être des conditions favorables à leurs surgissements. La solitude, un certain manque d'affectivité combiné à la présence d'un être exceptionnel sont des expériences qui encouragent peut-être plus à la lecture et l'écriture que d'autres expériences de la vie.

Lars Klawonn

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

Le peintre réaliste

Le philosophe réaliste met de côté sa subjectivité par souci de cerner et de restituer la réalité aussi rigoureusement que possible. Si l'on adopte la même perspective ascétique en matière picturale, on qualifie un artiste de «réaliste» dans la mesure où il redonne plus exactement le message de l'œil. Le peintre est alors un simple exécutant qui convertit en deux dimensions un objet qui en a trois. Cette conception de l'artiste et de l'œuvre est communément répandue. Elle repose moins sur la recherche d'une beauté partagée que sur le désir d'assister à une prouesse.

La prouesse est incontestable avec les peintres académiques, qualifiés polématiquement de «pompiers». On admire, bouche bée, le prodigieux métier de ces premiers hyperréalistes¹. *La Suite d'un bal masqué* (1857) de Jean-Léon Gérôme est, à sa manière, un chef-d'œuvre, comme l'est *Le Coucher de Sapho* (1867), du peintre vaudois Charles Gleyre. Mais leur souci obsessionnel de l'objectivité photographique fait disparaître leur personnalité de l'équation artistique, et avec elle, le style. Sacrifice efficace dans la recherche philosophique, castration mortelle pour l'artiste. C'est

pourquoi le peintre académique n'est au mieux qu'un demi-réaliste.

Le «réalisme», c'est aussi un mouvement pictural apparu au milieu du XIX^e siècle. Selon Courbet, son inspirateur, «le fond du réalisme, c'est la négation de l'idéal». Son célèbre *Enterrement à Ornans*, réalisé en 1850, illustre cette négation. Le réaliste peint des sujets ordinaires, sans les embellir de l'extérieur. Il représente les gens du commun, avec leurs travaux, leurs problèmes moraux et sociaux, la mort, l'alcoolisme, la misère. La rugosité du trait de Courbet renforce cette approche élémentaire.

On comprend sa réaction volontairement brute face à une production lassante de fictions mythologiques, historiques, héroïques ou édifiantes. On ne saurait pour autant réserver l'exclusivité du réalisme à Courbet et à ses disciples². En quoi en effet *L'envie* de Giotto (1304), *La Bohémienne* de Franz Hals (1628) ou le *Portrait d'Innocent X* de Diégo Vélasquez (1650) seraient-ils moins réalistes que *Les Casseurs de pierres* (1849) du même Courbet, ou que celui

des deux buveurs hébétés de *L'Absinthe* d'Edgar Degas (1876)? Et qui niera que *Le Lièvre* d'Albrecht Dürer (1502) est un prodige de réalisme?

Pour le philosophe réaliste, la vérité est, selon la vieille formule, l'adéquation de la réalité et de l'intelligence. Pour l'artiste, comme pour le poète, il faudrait parler de l'adéquation de la réalité et de sa personne tout entière, l'intelligence, sans doute, mais aussi la sensibilité, les circonstances personnelles, le cadre social et, de proche en proche, l'univers entier. Ce que l'artiste peint, c'est la confrontation, particulière, unique, de la réalité qu'il contemple et de sa propre réalité intime. C'est moins rigoureux, moins exactement logique, moins contraignant pour l'intelligence, mais c'est plus concret, plus complet, plus ample. Le mystère de l'être n'est pas repoussé aux limites provisoires de la connaissance, il est reconnu, accepté et mis en valeur comme tel.

La rencontre du Caravage avec «le jeune Bacchus malade», celle de Manet avec Berthe Morisot «au bouquet de violettes», celle de Munch et de

l'homme halluciné qui hurle sur le pont, celle de Bacon avec lui-même, dans ses trois autoportraits tuméfiés et blafards, sont authentiques. Les œuvres, qui nous restituent ces rencontres sont *réalistes* au plein sens du terme. En fait, tout vrai peintre est un réaliste, de même que, selon Baudelaire, «tout bon poète fut toujours *réaliste*».

La vérité du philosophe et celle de l'artiste différent, mais ne se contredisent pas. Le philosophe contemple et décrit. Partant de sa contemplation, il induit les règles de l'être et nous les restitue en formules précises et abstraites. Le peintre contemple et fait. Il produit quelque chose de nouveau et d'unique. On pourrait dire que les deux, chacun à sa façon, sont à l'image de Dieu, le philosophe dans son intelligence des choses, l'artiste dans l'acte créateur.

Olivier Delacrétaiz

¹ Les pompiers ont aussi contribué à la réaction impressionniste, ce qui n'est pas leur moindre, quoiqu'involontaire, mérite.

² Celui-ci, d'ailleurs, n'y tenait pas plus que ça et s'était donné l'étiquette de «réaliste» par provocation.

Salaire minimum: une fausse bonne idée qui perdure

Deux cantons alémaniques, Bâle-Campagne et Soleure, ont récemment refusé, en votation populaire, d'introduire un salaire minimum sur leur territoire. Vieille revendication de la gauche, notamment du parti socialiste et des syndicats, les démarches récentes pour instaurer un salaire minimum sur le territoire suisse ont connu un sort contrasté. Sur le plan fédéral, on se rappellera l'initiative de l'Union syndicale suisse pour l'introduction d'un salaire minimum de 22 francs de l'heure, rejetée en 2014 par plus de 73% des votants et l'ensemble des Cantons. Auparavant, des initiatives cantonales fixant l'adoption du principe mais ne déterminant pas de montant avaient été acceptées en 2011 à Neuchâtel (par 54,6% de oui) et en 2013 dans le Jura, (54,3% de oui). En revanche, Vaud (51,1% de non) en mai et Genève (54,2% de non) en novembre 2011 avaient refusé l'introduction d'un salaire minimum dans leurs Constitutions cantonales, tout comme le Valais en 2014 (80,7% de non).

L'offensive s'est poursuivie avec des votes sur le plan cantonal au Tessin (2015, 54% de oui), à Genève fin 2020 (adopté à 58,2%), à Bâle-Ville (2021, oui à 53,8%) ainsi que sur le plan communal, notamment à Zurich et Winterthur en 2023, à Lucerne en 2024. Les juges zurichois ont cependant dénié la possibilité pour une commune d'instaurer un salaire minimum. La question se tranchera devant le Tribunal fédéral.

Plus près de nous, dans le Canton de Fribourg, une initiative a abouti en novembre 2023 et doit être traitée par le Grand Conseil. Dans le Canton de Vaud, une double initiative (l'une constitutionnelle, l'autre législative) a été déposée avec quelque 19'000 paraphes en septembre 2023. La demande de prolonger d'une année leur délai de traitement en vue de l'élabo-

ration de contre-projet (s) est actuellement pendante devant le législatif cantonal.

On le constate, la question n'a pas fini d'occuper tant le personnel politique que le monde économique, et nous aurons bientôt, en pays vaudois, l'occasion de nous prononcer à nouveau.

Quelques éléments d'appréciation

Comment apprécier ce feu roulant d'initiatives déposées à tous les niveaux institutionnels depuis maintenant plus de 20 ans?

On relèvera tout d'abord que les attentes à l'égard des entreprises, institutions ou administrations se multiplient quasi à l'infini. Pourvoyeuses d'emplois qu'il ne saurait être question de supprimer par la suite, piliers du filet social qu'elles alimentent toujours plus par leurs cotisations, elles doivent en outre se révéler disposées à tous les aménagements, temps partiel, télétravail, flexibilité maximale des horaires etc. La progression de l'individualisme a incontestablement passé par là. D'autre part, si le travail demeure une valeur majoritairement partagée, celui-ci est dorénavant avant tout, voire exclusivement, destiné à satisfaire des besoins individuels en constante progression. Le niveau du salaire versé focalise donc l'attention. On ajoutera à cela l'élément moral selon lequel serait intolérable un travail qui ne permette que de vivre chichement.

Il n'en demeure pas moins que le salaire, qui constitue une part très significative des charges des entreprises, est un facteur économique délicat à manier dès lors que l'on se trouve dans un marché ouvert et concurrentiel. Sauf à opter pour une société dirigiste, le choix du prestataire se détermine par la qualité et par le prix. Pour conserver des clients, l'entreprise

doit offrir ses produits et services à un coût concurrentiel, ce qui lui impose de contrôler ses charges. Le raisonnement s'applique lors de toute création de poste, mais aussi lorsqu'il s'agit de conserver ou non une activité. Le chemin est donc étroit tout comme restent fragiles certaines activités exposées à la concurrence d'autres cantons ou d'autres pays. Un salaire minimum aura dès lors tendance à constituer un obstacle à la création de nouveaux postes et peut contribuer indirectement à surcharger les salariés existants. Il peut aussi freiner l'embauche de jeunes travailleurs, peu formés ou inexpérimentés.

Conventions collectives de travail fragilisées

En privilégiant la voie du salaire fixé dans la loi, on supprime l'un des éléments majeurs du champ de négociation des conventions collectives de travail (CCT). Cela compromet assurément l'envie de conclure de nouvelles conventions mais influe aussi inévitablement sur les négociations des CCT existantes: les employeurs tenus par des exigences légales avalisées en vote populaire n'ont guère de raisons de se montrer plus généreux, tandis que la tendance à n'engager que des travailleurs payés au minimum légal s'inscrit à la hausse. Pour une par-

tie des travailleurs, spécialement dans la tranche salariale inférieure, le salaire minimum devient tout à la fois facteur de nivellement par le bas et frein à la progression de leur revenu.

On commence seulement à procéder à l'évaluation des effets de l'introduction du salaire minimum dans certains cantons. Si l'on manque encore de recul, on constate à Genève que les chances de retrouver un emploi ont augmenté pour les femmes, alors que les 18-25 ans et les personnes les moins qualifiées ont vu leurs chances diminuer. Sur un autre plan, la question de savoir si un salaire minimum est un instrument adéquat pour lutter contre la pauvreté est remise en doute. Une étude sur le canton de Zurich (2021) indique que seul un cinquième des personnes en situation de pauvreté exerçait une activité rémunérée et donc était susceptible de voir son sort s'améliorer. Avec un taux de pauvreté concernant entre 6,5 et 11% des personnes, on constate que l'effet global reste plutôt marginal (entre 1,3 et 2,2% de la population).

Même dans une société friande de normes, savoir s'abstenir d'en ajouter est une marque de raison, surtout lorsque leurs effets peuvent se révéler déléterés. Il en va ainsi tout particulièrement du salaire minimum.

Jean-Hugues Busslinger

« Les hommes ne fonderont jamais une égalité qui leur suffise. Un peuple a beau faire des efforts, il ne parviendra pas à rendre les conditions parfaitement égales dans son sein; et s'il avait le malheur d'arriver à ce nivellement absolu et complet, il resterait encore l'inégalité des intelligences, qui, venant directement de Dieu, échappera toujours aux lois. [...] Quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil; quand tout est à peu près de niveau, les moindres le blessent. C'est pour cela que le désir de l'égalité devient toujours plus insatiable à mesure que l'égalité est plus grande.

A. de Tocqueville,
De la démocratie en Amérique II, ch. XIII, 1840

On nous écrit

La Nation n° 2274 consacre deux articles à la décroissance. C'est déjà le signe que le sujet n'est plus tabou, même si le terme reste un gros mot pour beaucoup. Les deux auteurs ne cachent pas leur allergie à la notion. M. Buslinger recourt à l'ironie et à la caricature (il nous épargne toutefois le retour à la bougie, au Moyen Âge ou aux cavernes) pour éviter d'argumenter sur le fond. M. Cavin exprime quant à lui ses doutes et ses interrogations.

Pendant des siècles, on a cru de bonne foi les ressources de la planète inépuisables. Depuis cinquante ans, le doute n'est plus permis. La formule rhétorique « Admettons que... » n'est plus de mise. Le caractère limité des ressources naturelles est avéré, comme la rotondité de la Terre. Dès lors, que faire? Fermer les yeux et continuer notre surconsommation, dont l'économie s'emploie à nous persuader qu'elle fait notre bonheur (par un conditionnement autrement plus liberticide que les injonctions, certes parfois excessives, des écologistes), jusqu'à ce que la nature nous rappelle brutalement à l'ordre (ce qu'elle a d'ailleurs déjà commencé à faire)? Compter sur la technologie pour apporter des solutions? Elle peut y contribuer, mais n'y suffira pas. Pour ne prendre qu'un exemple, l'intelligence artificielle, que l'on veut prometteuse de lendemains qui chantent,

nécessite des quantités phénoménales d'énergie en plus de restreindre notre liberté et d'atrophier nos capacités humaines... Ou bien réfléchir à une manière raisonnée et ordonnée de revenir à davantage de sobriété pour atteindre à terme (mais le temps presse) l'objectif de respecter les limites incontournables que la planète nous impose? La décroissance n'a pas à être infinie, pas plus que la croissance.

La croissance sans fin n'est pas la vie. Aucun être vivant ne croît indéfiniment. La croissance nous a peut-être amené le bien-être et la prospérité. Elle nous conduit maintenant à l'obésité et à l'addiction au superflu. Il est temps de nous conduire en adultes.

Avec nos enfants sur le siège arrière, nous fonçons à 130 km/h (et plus, si possible) sur une autoroute, grisés par la vitesse et sans regarder autre chose que la route et le compteur. Et voici que des signaux toujours plus visibles nous indiquent que cette autoroute finit en impasse, mais que nous pouvons continuer notre chemin en prenant une petite route, certes plus sinueuse, dans un paysage toujours magnifique. Garderons-nous le pied sur le champignon, au plancher, ou saurons-nous non pas stopper et repartir en marche-arrière, mais user de la pédale du frein pour emprunter la petite route?

Quant à M. Timothée Parrique, dont la présence à l'Université de Lausanne a déjà suscité quelques velléités de censure trumpienne, il n'a rien d'un activiste ni d'un illuminé. A défaut de lire tous ses travaux, on a pu et on peut encore l'écouter sur RTS Première (www.rts.ch/rts-premiere), La Matinale du 7 mars et Les beaux parleurs du 9 mars: difficile de contester la pertinence et la justesse de son propos.

Et si l'on veut une référence plus ancienne, plus philosophique, plus vaudoise: relire Ramuz et ses réflexions d'une étonnante actualité sur le progrès, dans Taille de l'Homme, ou dans Remarques, ou dans Questions...

Ou encore se rappeler les anciens Grecs: de la mesure en toute chose. Alors que nous sommes dans une invraisemblable démesure...

Jean-Paul Cavin

Quelques remarques complémentaires

Nous prenons le problème par deux bouts différents. Ma thèse principale est que la croissance économique est consubstantiellement liée à la créativité humaine, qui en est la source pour une bonne part. Je ne verse pas dans le scientisme et vois bien que cette créativité peut s'exercer pour le bien ou pour le mal. Mais on ne saurait aller contre un fait de nature. En écrivant cela, je ne crois pas être un chauffeur aveugle fonçant sur son bolide sans voir l'abîme.

Notre correspondant prend le problème par un autre bout, celui de la consommation; je ne l'ai pas abordé. Je

pense bien qu'il faut ménager les ressources naturelles et je ne suis pas ennemi de la sobriété (quoique, pour le chasselas...). Mais l'ingéniosité humaine permet parfois de démultiplier les ressources brutes. Verra-t-on un jour la fusion nucléaire produire de l'énergie propre en quantité quasi inépuisable?

On ne peut pas parler de la croissance et de la décroissance sans faire cette distinction. Or les thuriféraires de la décroissance à tout prix me semblent souvent omettre cet aspect des choses.

Jean-François Cavin

750 ans

La cathédrale de Lausanne a été construite entre les années 1150 et 1234, sur un site consacré au culte depuis le début du Moyen Âge. Mais la date historique retenue pour fêter cette vieille dame est sa consécration en 1275, soit bien après la fin des travaux majeurs. Cette cérémonie fut organisée en marge d'une rencontre diplomatique et politique entre le pape Grégoire X et l'empereur Rodolphe I^{er} de Habsbourg. Ce dernier s'engage à restituer au Saint-Siège les provinces italiennes enlevées par son prédécesseur Frédéric II. La rencontre à Lausanne entre les deux souverains sera le début d'un soutien durable des Habsbourg à la papauté romaine.

Le numéro spécial de *Passé Simple*¹ de février 2025 est dédié à la Cathédrale. Le fascicule, entre autres articles, expose les enjeux politiques de la rencontre entre les deux souverains, reconstitue la journée de consécration du 20 octobre 1275 conduite par Grégoire X, détaille les différentes phases de la construction de l'édifice et certaines de ses singularités architecturales, propose quelques « déambulations » dans et autour du monument pour y découvrir des éléments historiquement remarquables.

L'Association *ad hoc* du 750^e travaille depuis deux ans à la préparation d'un riche programme² d'anniversaire qui s'étale sur l'entier de l'année: la liste des concerts, visites spéciales et autres expositions est trop longue pour être détaillée ici; nous nous contentons de mentionner quelques jalons dans les mois à venir.

Côté concerts, on pourra écouter le 16 avril le Chœur Bach et l'OCL (Haydn: *Harmoniemesse*, *Te Deum* et *The Storm*), le Chœur Pro Arte le 7 mai, le Chœur universitaire de Lausanne et l'Ensemble baroque de Joux le 14 mai (Haendel: *Dixit Dominus* / JS Bach: *Magnificat*), le Chœur Fallier et la Sinfonietta de Lau-

sanne le 22 mai (Schumann: *Le Paradis et la Péri*).

Outre une visite thématique régulière sur les 750 ans (chaque mercredi à 14h30 et samedi à 10h00), des visites guidées particulières (inscription obligatoire!) proposent de découvrir le lapidaire et sa collection de statues originales, les sept cloches de la Cathédrale et leurs origines. Deux présentations du portail peint sont proposées le 6 avril (13h00 et 15h00). Les enfants pourront découvrir « la cathédrale des lutins » les dimanches 27 avril et 8 juin à 14h30. Une opération consistant à inviter les enfants et adolescents de tout le Canton à visiter en groupes la Cathédrale est prévue pour le second semestre.

Pour les expositions, mentionnons l'installation d'Olivier Christinat visible jusqu'au 21 avril et une rétrospective « 750 ans en images » du 23 avril au 24 mai.

Enfin, une animation particulière des cultes est prévue lors des différents temps liturgiques. Pour le temps de la Passion, le culte du 30 mars comparera les Pâques juive et chrétienne, avec la femme rabbin et écrivain Delphine Horvilleur. Mgr Charles Morerod participera au culte sur le thème « Voici l'homme » le Vendredi-Saint. Une célébration interconfessionnelle est agendée le lundi de Pâques à 17h00, avec Gospel et percussions.

Il y a donc de belles découvertes musicales, architecturales, historiques et culturelles à faire durant cette année d'anniversaire!

Cédric Cossy

¹ *Passé simple* N° 100, mensuel romand d'histoire et d'archéologie, février 2025.

² L'agenda détaillé peut être consulté sous <https://www.cathedrale-lausanne.ch/750-ans/evenements-750e-anniversaire/>

Racisme à Payerne?

Les fêtes de carnaval ont longtemps irrité les bigots. Les puristes de la Réforme et de la Contre-Réforme n'y voyaient que scandales et superstitions. Au XIX^e siècle, ce sont les apôtres de la Raison et du Progrès qui tentèrent de mettre fin à ces pratiques qu'ils jugeaient archaïques.

De nos jours, les dragons de vertus sévissent encore. Reconvertis aux standards moraux actuels, ils sont à l'affût du moindre affront contre la vulgate égalitaire.

Ainsi, en transgressant impudemment l'un des dogmes les plus sacrés de notre siècle, à savoir l'antiracisme, les indociles « barbouilleurs » des Brandons de Payerne ne devaient s'attendre à aucun ménagement de la part du bas clergé progressiste. Et de fait, celui-ci n'a pas tardé à condamner le blasphème à coup d'éditoriaux inquisiteurs dans la presse, de pavés indignés sur les réseaux sociaux et d'interventions pleines de gravité à la tribune du Grand Conseil.

La question n'est pourtant pas de savoir si les graffitis satiriques commis cette sombre nuit sont drôles ou pas. Leur légimité ne se mesure pas à leur potentiel humoristique. En l'occurrence, si ces inscriptions ont provoqué une telle poussée d'urticaire chez les docteurs de la loi, c'est qu'elles ont su honorer la tradition carnavalesque de renversement temporaire des normes. Par la même occasion, elles ont le mérite

de lever le voile sur les tabous de notre époque. A l'heure où l'on croyait les notions de bien et de mal surannées, on serait presque rassuré par ce sursaut moral chez nos tribuns.

En tolérant la transgression trois jours dans l'année, on parvient à la contenir le reste du temps. Traditionnellement, le carnaval servait ainsi d'exutoire avant les privations du carême. Désormais, il précède les mortifications mentales de la *Semaine d'actions contre le racisme* (17 au 21 mars). L'idéologie ne tolérera-t-elle aucun écart?

Non. Surtout pas de la part des Payernois, et pour cause: derrière les réactions outrées des rhéteurs, il y a l'idée que chaque Cochon-Rouge¹ porte en lui une part de responsabilité pour un meurtre antisémite commis il y a huitante-trois ans. Des années de culpabilisation médiatique, un roman à succès et son adaptation cinématographique n'auront visiblement pas suffi à instiller le Devoir de mémoire à ces « bougons » (sic) du nord. Ils avaient pourtant une dernière occasion de se racheter par le sacrifice de leur municipal, et potentiel futur syndic, impliqué dans la sélection des textes incriminés. Mais ni le parti de l'intéressé ni l'opposition socialiste n'ont daigné payer le tribut.

Colin Schmutz

¹ Payernois pour les intimes.

Le gouvernement communique

Le 6 mars dernier, un communiqué du Conseil d'Etat nous apprenait la nomination de la nouvelle collaboratrice personnelle de la présidente. Ses expériences en communication digitale [*sic*] et dans plusieurs campagnes électorales y sont vantées. D'autres collaborateurs personnels des conseillers d'Etat disposent déjà d'une solide expérience dans la communication ou les médias, sans compter les communicants qui fourmillent dans les Secrétariats généraux. Avec pareille armée à son service, il ne fait aucun doute que le gouvernement est maintenant à même de parler au peuple. Encore faudrait-il avoir quelque chose à annoncer. Nous espérons que sa politique pour la deuxième moitié de législature ne se limitera pas à une brillante communication sur la gestion des affaires courantes.

Benoît de Mestral